



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE AUTONOME DE THEOLOGIE
PROTESTANTE

Mardi 1^{er} avril 2025 à 12h15, séance en hybride
Salle de réunion de la Faculté de théologie et sur Zoom

PV PROVISOIRE

Présent-es : Elisa Abruzzi, Josserand Aymon, Beate Bengard, Matteo Colombo, Chen Danelot, François Dermange, Myriam Dessables, Ueli Zahnd

Excusé-es :

Absent-es : Christian Schlenker

1. Adoption de l'ordre du jour

L'Ordre du Jour est adopté avec le point 9 sur le règlement de l'IRSE, dont la demande est parvenue après l'envoi de la convocation à la séance.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Composition du conseil participatif – point de situation après les résultats des élections universitaires

À la suite des élections universitaires de ce printemps, la composition du Conseil participatif est la suivante :

- Corps professoral : Beate Bengard, François Dermange, Ulrich Zahnd, Christian Schlenker
- Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche : Chen Danelot, Matteo Colombo. "Vient-ensuite" : Sascha Cosandey
- Corps des étudiant-es : Elisa Abruzzi, Myriam Dessables
- Corps du personnel administratif et technique : Josserand Aymon

Cette nouvelle composition est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2025.

4. Rappel du mandat du Conseil participatif

Le Conseil participatif est l'instance qui valide les plans et règlements d'études, le règlement d'organisation de la Faculté, les règlements des Instituts et tous les textes juridiques et légaux en rapport avec la Faculté.

C'est également au sein de cette instance que la vie de la Faculté est discutée. Chaque corps a la possibilité de proposer des sujets de discussion au Bureau.

5. Désignation d'un nouveau Bureau et de la présidence

Le Conseil procède à la désignation d'un nouveau bureau. La présidence fait l'objet historiquement d'un tournus entre les différents corps. C'est à présent au tour du corps étudiantin.

Présidence : Elisa Abruzzi

Membres : Josserand Aymon, Chen Danelot, Ueli Zahnd

6. Mandat sur la révision du processus d'évaluation des enseignements

Il y a eu un audit il y a deux ans sur Adeven, qui est l'outil d'évaluation des enseignements. Le Rectorat a demandé à chaque faculté quelle instance serait l'interlocuteur privilégié à ce sujet.

L'objectif est d'avoir des questionnaires qui soient vraiment adaptés aux facultés. Et l'idée, c'est vraiment de concevoir ces questionnaires avec les facultés pour être plus proche de leurs besoins.

Le décanat n'est pas l'interlocuteur idéal, puisqu'il n'y a ni les étudiant-es, ni le corps intermédiaire. Dans les autres facultés, c'est la commission de l'enseignement et nous n'en avons pas.

Le Conseil participatif accepte ce mandat du Décanat auprès du Pôle SEA.

7. Étudiant-es à distance et événements de la Faculté

Il s'agit de discuter comment mieux intégrer les étudiant-es à distance dans les différents événements qui jalonnent l'année académique (journée de rentrée, semaines intensives et interdisciplinaires, fête de fin d'année académique, Noël de l'AET).

Luc Bulundwe et Sarah Scholl proposent par exemple pour les semaines intensives de prévoir des petits événements en fin de journée, par exemple en suivant une thématique en lien avec les enseignements, ou bien une conférence. Une des limites est le manque de logements abordables.

François Dermange rappelle que la Bourse française peut, pour celles et ceux qui sont éligibles, entrer en matière également pour des soutiens ponctuels, comme le transport et le logement dans le cadre d'une activité facultaire.

Le Décanat propose à l'AET la date du vendredi 19 juin pour la Broche de fin d'année. Il serait aussi bienvenu de revenir plus en ville, pour permettre au plus grand nombre de participer. Par exemple contacter la paroisse de Montbrillant (proche Gare

Cornavin, intérieur et extérieur, tarif raisonnable). Il y a aussi la salle du CUP 1 en face de la Plaine de Plainpalais.

8. Adoption du Règlement de l'IRSE (Ce point a été ajouté après l'envoi de l'ordre du jour)

Beate Bengard explique que cette révision a été souhaitée pour ajouter un paragraphe sur les membres associés à l'Institut. En pratique, l'IRSE accueillait en son sein des membres qui n'étaient pas issus de l'UNIGE ou de l'UNIL. Il convenait de faire évoluer le règlement pour s'adapter à la pratique. Cela a été aussi l'occasion de reprendre certains termes et expressions au fil du texte.

Le conseil procède au vote :

Abstentions 0
Oui 8
Non 0

Le Conseil participatif accepte à l'unanimité des votants présents la proposition de règlement de l'IRSE.

9. Divers et informations

- a) Myriam Dessables fait remarquer qu'il n'était pas possible de suivre la conférence de Luc Bulundwe lors de la Journée de rentrée à distance. Josserand Aymon répond que cela dépend de la technique des salles et que toutes ne permettent pas le « Livestream ».
- b) Elisa Abruzzi demande si le café-croissant pourrait être offert lors de l'accueil de la journée de rentrée, comme par le passé. Josserand Aymon explique que c'est très difficile pour des raisons liées à l'absence de cafeteria dans le bâtiment des Philosophes.

10. Date de la prochaine séance

Il est proposé de déterminer deux dates par semestre pour discuter de la vie de la Faculté. Pour les questions de validation de textes, des séances extraordinaires seront convoquées extraordinairement.

Jeudi 13 novembre 12h15-14h

La séance est levée à 13h10